



FRANCE

Ce qui change cette année

Plus d'évaluations, plus de dédoublements, une révision des programmes du CP à la 3^e, des nouvelles règles pour le portable et la mise en œuvre de la réforme du bac : telles sont les principales nouveautés de cette rentrée scolaire.

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, accélère le rythme soutenu de réformes déjà engagées. Mais qui suscitent aussi interrogations et inquiétudes quant à leur mise en œuvre. Tour d'horizon de ce qui change cette année.

● **PRIMAIRE : D'AVANTAGE DE DÉDOUBLEMENTS DE CLASSES**

Les dédoublements de classes, lancés l'an dernier dans les CP des quartiers les plus défavorisés (« REP+ », dans le jargon de l'Éducation nationale), se poursuivent avec 4.700 classes supplémentaires. A cette rentrée, 3.200 classes de CP sont dédoublées en REP et 1.500 classes de CE1 en REP+, contre 2.200 en 2017. Sur 1,2 million d'écoliers scolarisés en REP et REP+ (20 % des écoliers), 190.000 élèves de CP et de CE1 vont donc étudier dans des classes « dont les effectifs sont proches de douze élèves », selon le ministère. Sur les 3.881 postes créés en cette rentrée, le ministre affirme que 3.000 d'entre eux seront affectés aux dédoublements. Jean-Michel Blanquer justifie sa « priorité à l'école primaire » par les résultats des évaluations de 6^e, selon lesquelles « 20 à 40 % des élèves ont des difficultés en français et en mathématiques ».

● **DES PROGRAMMES « CLARIFIÉS »**

Il y aura « une clarification des programmes » du CP à la classe de 3^e (en français, mathématiques et enseignement moral et civique), « pas un changement », insiste le ministre de l'Éducation. « Des repères annuels de progression » s'y ajouteront. Ils sont attendus en septembre pour « aider les professeurs ». « Les enseignants du premier degré et du collège se désespèrent des changements incessants et de la petite musique qui dirait que ce qu'ils faisaient avant n'était pas sérieux », s'est agacé Stéphane Crochet, du SE-Unsa. « On fait peu de cas des enseignants qui préparent leurs cours bien en amont », a critiqué de son côté le SNES-FSU.

● **DE NOUVELLES ÉVALUATIONS EN COURS DE CP ET EN DÉBUT DE CE1**

Jean-Michel Blanquer dit avoir tenu compte des critiques de l'an dernier sur la qualité des évaluations à l'entrée en CP, et les avoir revues avec les chercheurs du conseil scientifique qu'il a mis en place. S'y ajoutera cette année une autre évaluation en milieu de CP « car énormément de choses se jouent au cours des quatre premiers mois de l'année de CP », selon le ministre. « Il faut arrêter de procrastiner en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux », défend-il. A six ou sept ans, il faut que ce qui doit être acquis le soit. » Ces évaluations vont aussi concerner les élèves de CE1, en début d'année. Et elles se poursuivront pour les élèves entrant en 6^e.

● **PLUS DE LANGUES AU COLLÈGE**

Au collège, les classes bilangues

« continuent leur développement », selon le ministère de l'Éducation. A la rentrée, 67 % des collèges proposeront « au moins une classe bilingue » contre 47 % en 2016, assure le ministère. Mais les établissements se plaignent d'un manque de moyens qui les empêche, par exemple, de recréer des classes européennes, faute d'un nombre d'heures suffisant. Des mesures sont attendues mi-septembre pour revaloriser le rôle des langues.

● **DU NEUF SUR LE PORTABLE, POUR LES ÉLÈVES ET POUR LES ENSEIGNANTS**

Jean-Michel Blanquer a dit et répété que le téléphone portable serait interdit, pour répondre à la promesse de campagne du chef de l'État. Le sujet risque de virer au casse-tête des « casiers » ou des « corbeilles » pour les établissements, qui ne disposent déjà pas tous d'emplacements pour permettre aux élèves de déposer leurs lourds manuels scolaires.

Ecoles et collèges devront aussi, en ce début d'année, décider dans leur règlement intérieur si les enseignants peuvent utiliser téléphone ou tablette pour des usages pédagogiques. C'est l'autre volet – et la vraie nouveauté – de la loi publiée cet été qui autorise, pour la première fois, l'utilisation du portable dans les classes. Chaque collège fera comme bon lui semble. Ce que regrette le SNES-FSU, qui aurait préféré que la même règle s'applique à tous.

● **LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU BAC**

Les élèves qui entrent en seconde cette année passeront le bac en 2021, première édition du bac nouvelle formule. Au lieu d'être évalués



sur une semaine d'épreuves, les élèves le seront, en partie, sur du contrôle continu (40 % de la note finale) qui prendra en compte les résultats de 1^{re} et de terminale. Les futurs bacheliers passeront quatre épreuves finales : deux épreuves écrites sur des disciplines de spécialité qu'ils auront choisies, une épreuve de philosophie et un oral qu'ils auront préparé. Ceux qui entrent en seconde passeront « *un test de positionnement pour leur permettre d'approfondir ce qu'ils feront dans l'enseignement supérieur* », a indiqué Jean-Michel Blanquer.

— M.-C. C.